

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025  
DES ASSOCIÉS DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL**

**RAPPORT FINANCIER 2024**

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

**1. Résumé du rapport de l'expert comptable :**

Les actifs de la société au 31 décembre 2024 se montent à 992 225 € à comparer aux 996 510 € de la fin 2023. Ils sont constitués principalement de 748 314 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 69 894 € de matériel photovoltaïque en cours d'installation pour le projet PV4, de 36 434 € de matériel roulant (Zoé 1 & 2 et Minibus) non encore amorti, de 55 338 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2024 non encore facturée, de 61 000 € de liquidités sur notre compte courant, de 1 315 € de participations dans d'autres sociétés ou coopératives et de 19 930 € de charges payées d'avance ou de remboursement de TVA en attente...

Ils compensent un passif du même montant constitué de 140 640 € de fonds propres, de 542 234 € d'emprunts bancaires, des 207 046 € du report à nouveau issu des exercices précédents, de 84 794 € de subventions reçues à amortir, de 19 047 € de Comptes Courants d'Associés et de 4 276 € de factures diverses à payer ou de dettes fiscales ou sociales auxquels il faut soustraire les 5 812 € de déficit observé sur le résultat de 2024.

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 86 341 €. Ce chiffre est censé représenté la vente déjà facturée ou à facturer de notre production d'électricité sur l'année civile et comptable 2024 et sur la mise à disposition de nos voitures en autopartage. Cependant l'année dernière, nous avons fortement surévalué la production puisque nous estimions

avoir produit pour 110 000 € d'électricité alors que nous n'avons produit que pour 94 000 €. Cette différence se retrouve donc mécaniquement sur la production considérée sur cette année, où nous avons produit pour environ la même somme de 95 000 €. Dans le compte d'exploitation, le cabinet comptable ne compte donc que 79 841 € de production pour rattraper. Nous avons également touché 22 264 € de subventions correspondant aux aides Leader et de la Communauté de Communes du Royans-Vercors pour la création d'un poste de salarié. Nous avons également perçu 7 303 € d'indemnités d'assurance pour le dégâts de la grêle sur les panneaux de Saint Martin. Enfin le cabinet comptable a réintroduit 10 632 € de subvention d'investissement (qui, pour mémoire, sont lissées comme l'amortissement du matériel amorti pour lequel on a reçu ses subventions).

Nous avons sur cet exercice comptable dépensé 30 901 € d'achats de biens ou de services et de taxes, 22 746 € de salaires et de charges afférentes, 9 086 € d'intérêts pour nos prêts bancaires et amorti 69 631 € de matériel.

Cela nous donne un résultat de l'exercice déficitaire de 5 812 €.

Comme l'année dernière, ce résultat négatif traduit « l'investissement » souhaité par les associés de VercorSoleiL dans l'humain pour pouvoir accélérer nos actions qui se traduit dans le jargon comptable par des charges salariales et non par des investissements dans l'actif de la société. Cependant il faut noter que l'erreur sur l'estimation de la production de l'année dernière a impacté ce résultat qui aurait été sinon positif, le déficit de 189 € de l'année dernière devenant alors plus important. Mais à l'inverse les subventions reçues cette année pour la création de l'emploi salarié au sein de notre structure vient partiellement compenser des dépenses qui ont été effectuées aussi bien en 2023 qu'en 2024 et qui continueront en 2025.

Pour ceux qui souhaitent plus de détails sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus détaillés du bilan et des comptes de résultats de l'exercice 2024.

## **2. Les chiffres clefs :**

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous

l'année comptable en termes plus usuels, basé sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Au 31 décembre 2024, nous étions 155 actionnaires, une balance positive entre 6 départs et 11 actionnaires de plus entrés au cours de l'année 2024. Les 19 parts des personnes qui ont quitté la société ont été rachetées par la société au prix de 110 € puis revendues à des membres du conseil de gestion pour le même prix.

Les dépenses de trésorerie cette année d'environ 182 000 € se répartissent en dépenses de fonctionnement pour 43 045 € incluant le salaire chargé de notre salariée, en remboursements d'emprunts pour 62 515 € et en 66 999 € d'investissements dans les projets PV, les études et les véhicules.

Le reste correspond à des ajustements de TVA et de diverses créances.

Les recettes s'élevant à un peu plus de 215 000 €, sont constituées principalement de la vente de l'électricité pour 98 018 € et des mises à disposition des Zoe et du minibus pour 5 224 €, des prêts contractés et libérés (CCA et Crédit Mutuel) pour 60 881 €, des subventions pour 32 398 €, de nouvelles parts pour 5 610 €, de remboursement de TVA pour 5 337 € et divers remboursements (assurance, EDF OA , etc..) pour 8 038 €.

Le bénéfice apparent de 33 000 € cache en fait un déficit de fonctionnement chronique que l'on retrouve depuis 2022, date à laquelle, en assemblée générale et consulté par voie électronique, les associés ont décidé d'étendre l'expérimentation de la mobilité avec la deuxième Zoé et le minibus électrique et de créer un emploi à temps partiel pour booster nos implantations photovoltaïques. Le déficit est masqué par le paiement des subventions pour la création du poste de chargée de développement et le solde des subventions d'investissement du projet PV3 ( 32 400 € ).

Si on résonne en fonctionnement pur (hors nouveaux projets), les frais de fonctionnement pur, les aléas de fonctionnement et les remboursements d'emprunts (capital et dividendes) ont coûté en 2024, 117 500 €. En face nous avons eu 112 500 € de produits.

Ce déficit chronique devrait perdurer en 2025 et pour les années à venir tant que nous conservons notre salariée et la flotte de véhicules en autopartage. Néanmoins, grâce aux différents soldes de subventions que nous

devrions toucher entre la fin 2025 et la fin 2026, nous pourrions conserver une trésorerie suffisante avec des soldes intermédiaires que nous estimons aux montants suivants :

Fin 2022 : 109 937 €	Fin 2025 : 112 000 €
Fin 2023 : 40 827 €	Fin 2026 : 93 000 €
Fin 2024 : 61 000 €	Fin 2027 : 61 000 €

Même si bien sûr nous avons poussé plus loin les perspectives financières étant donné la durée des emprunts et des contrats d'achat d'électricité, nous ne pensons pas pertinent de vous les reproduire ici car il y a beaucoup de variables à prendre en compte difficile à retranscrire dans cette synthèse ( nouvelles installations, développement et prix de vente de l'ACC, variation des tarifs d'achat à venir, évolution réglementaire, etc.). Néanmoins pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus, nous nous tenons bien sûr à votre entière disposition pour échanger plus longuement avec vous et vous présenter nos estimations pour 2048.

### **3. Mentions légales obligatoires :**

- Au cours de l'exercice 2024, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a pris aucune nouvelle participation dans d'autres sociétés. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleil détient donc des participations dans 4 sociétés au 31 décembre 2021: 10 parts à 100 € dans les CV du Val de Quint, une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes, une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et une part à 100 € chez Enercoop. La société n' aucune filiale.
- Au cours de l'exercice 2024 la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé au cours de l'exercice 2024, aucune dépense de frais de recherche et de développement.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.

- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.

#### **4. Proposition d'affectation du résultat :**

Etant donné le résultat négatif de l'exercice 2024, nous vous proposons d'affecter ce résultat déficitaire de 5 812,00 € en report à nouveau.

De plus, aux vus des dépenses ambitieuses prévues pour les prochaines années, à 2, 3 ou 4 ans, nous vous proposons de ne pas augmenter la prime d'émission fixée lors de l'Assemblée générale 2021 et donc de la conserver au niveau de 10,00 € pour l'exercice 2025. Durant cette année 2025, la société rachètera donc les parts des associés qui souhaitent se retirer au prix de 110 €.